

# Les comités d'école consultatifs



## Qu'est-ce qu'un comité d'école consultatif?

Les comités d'école consultatifs jouent un rôle déterminant pour la réussite des élèves à l'échelon de la communauté scolaire.

Un comité d'école consultatif est un organe consultatif conseillant les directeurs d'école, les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial sur tout un éventail de questions touchant les écoles et le système scolaire. Sa composition peut varier, mais il se compose généralement du directeur d'école, de parents, d'enseignants et d'autres membres de la communauté.

## Pourquoi les comités d'école consultatifs changent-ils?

Le rôle des comités d'école consultatifs est en train de changer afin de mieux soutenir les élèves et la communauté scolaire. Au début de 2018, des consultations ont eu lieu auprès des présidents des comités d'école consultatifs et des directeurs d'école sur l'amélioration de leur rôle. Il est possible d'avoir accès à un résumé de ce que nous avons appris au [ednet.ns.ca/fr/SAC](http://ednet.ns.ca/fr/SAC).

## Qu'est-ce qui est différent?

Divers changements seront apportés au rôle des comités d'école consultatifs :

- Ils disposeront désormais d'un budget de 5 000 \$ plus 1 \$ par élève pour faciliter la réussite des élèves dans leur école.
- Ils jouiront de plus de possibilités de livrer leurs observations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, aux centres régionaux pour l'éducation et au Conseil scolaire acadien provincial.
- Ils joueront dorénavant un rôle plus marquant en ce qui a trait à la fourniture de conseils sur l'élaboration des politiques régionales et provinciales en matière d'éducation.
- Les membres jouiront de possibilités accrues d'apprentissage, de réseautage et de perfectionnement professionnel.

## Comment puis-je m'impliquer?

Les parents et les membres de la communauté souhaitant faire partie du comité d'école consultatif de leur école peuvent communiquer avec le directeur de l'école.